

"Avec vous, franchir un nouveau Cap"

Repères :

905 emplois tremplins créés.

126 administrateurs bénévoles dans 77 associations formés aux fonctions d'employeurs

55 entreprises de l'économie sociale accompagnées par une aide au conseil pour la pérennisation de leurs emplois et pour leur développement.

52 projets de développement financés et 24 projets d'investissement

31 entreprises engagées dans une démarche qualité

117 projets accompagnés par l'URSCOP pour la reprise d'entreprises par des salariés et transformation d'associations en coopérative. 22 de ses projets ont été concrétisés et ont permis de consolider 141 emplois.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DIVERSITÉ, DYNAMISME, ORIGINALITÉ, INNOVATION



« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire constituent un modèle de démocratisation de l'entrepreneuriat en raison de la participation des salariés et des usagers à la prise de décision collective et responsable. »

Elles représentent 12,7 % des entreprises de la région et emploient 13,4% des salariés. Au niveau national elles

produisent 10% du PIB.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire constituent donc un secteur économique à part entière et ont été intégrées dans la politique de l'action économique régionale. Nous avons reconnu la filière à hauteur des intérêts économiques et sociaux qu'elle représente tout en tenant compte de ses spécificités par rapport aux entreprises classiques.

L'économie sociale et solidaire est constituée d'entreprises de proximité, humaine et géographique. Leur dynamisme, associé à celui des acteurs locaux, permet de développer des emplois pérennes que la Région accompagne par la mise en place d'emplois tremplins.

Au carrefour des initiatives individuelles et collectives, la force de cette filière économique réside dans sa capacité à s'unir autour de projets communs. Le Conseil régional apporte un fort soutien à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, notamment pour la mise en place de l'observatoire de l'Economie Sociale et Solidaire. Il soutient l'Union Régionale des SCOP pour la reprise d'entreprises par des salariés sous forme coopérative et pour la transformation des associations en sociétés coopératives (SCOP, SCIC).

Le Conseil régional renforce également les fonds propres et apporte un soutien aux investissements des entreprises du secteur.

Pour poursuivre les efforts de développement de la filière, il faut également accompagner la promotion de ses actions collectives. Ainsi, le Conseil régional a accompagné les démarches de qualité et les actions de communication. Il participe également à la structuration du secteur en apportant, par exemple, son soutien à l'organisation des Ecosolies, à la plateforme « commerce équitable » ou encore à la création d'une filière de services à la personne en Sarthe.

La crise économique nous a montré que nous avons raison de croire au développement de l'économie sociale et solidaire. Elle constitue une alternative au tout spéculatif et un modèle de gestion grâce à ses innovations sociales et économiques. Elle aura contribué à l'émergence d'un tissu économique régional varié, indispensable à une bonne prise en compte des exigences nouvelles des consommateurs qui s'inscrivent davantage comme des acteurs de la consommation.

Engagements 2004 : promesses tenues !

Nous ferons de l'économie sociale et solidaire un acteur de la lutte contre le chômage et créerons des emplois tremplins régionaux.

Manifeste régional, engagements tenus

Le Conseil régional aide les entreprises de l'économie sociale et solidaire à se positionner sur leur marché en appuyant leurs initiatives économiques et la professionnalisation de leur gouvernance.

Les propositions pour franchir un nouveau Cap

Être aux côtés des associations menacées par le désengagement de l'Etat

L'Etat est de moins en moins présent pour soutenir les initiatives de nos concitoyens qui s'investissent dans la vie associative : 16 % en moins de budget aux associations pour 2010, des coupes budgétaires en direction de l'éducation populaire, de la culture, et Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)...

Dans ce contexte de désengagement de l'Etat et de fragilisation des ressources, les associations qui assurent sur tout le territoire des missions de service public doivent être soutenues. Aujourd'hui, les financements des Conseils régionaux représentent près de 10% des financements publics que perçoit le secteur associatif investi dans ces missions

Associations sportives et culturelles, associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations d'aide aux personnes âgées... elles ont un rôle essentiel et sont vecteur de cohésion sociale. Pour les aider à exister et à remplir les missions qu'elles se sont données, nous renforcerons notre démarche envers les réseaux associatifs au moyen d'un engagement par contrat pluriannuel. Les « emplois tremplins » continueront d'être créés par la Région pour épauler ces associations.

Faciliter l'accès au crédit des entreprises

Les entreprises, notamment les TPE et PME et toutes les structures de l'Economie sociale et solidaire, subissent aujourd'hui un assèchement en matière de crédit bancaire.

C'est en travaillant avec OSEO, le FONDES et les réseaux bancaires présents dans notre région, comme nous l'avons fait dans le précédent mandat pour donner des outils à notre lutte contre la crise, que nous entendons faciliter l'accès au crédit.

Les budgets entre 2004 et 2010 :

105 millions euros mis en œuvre pour le secteur de l'économie sociale et solidaire répartis comme suit :

- dispositif de soutien (Pays de la Loire Solidaire, aide au conseil, soutien à l'investissement, formation des bénévoles) : 2 513 687 €.
- Soutien à la CRESS (mise en œuvre de l'observatoire, soutien aux actions) : 1 858 721 €.
- Soutien à l'USCOP : 475 445 €
- Soutien financier pour la promotion de l'épargne solidaire : 65 000 €
- Soutiens aux actions collectives (Ecosolies, semaine du microcrédit, démarrage de collectivité d'activités et d'emplois) : 689 456 €
- Plan tremplin vers l'emploi : 99,4 millions €.